

VOUS & NOUS



LE BILLET

PAR GILLES DEBERNARDI

Éric Zemmour, son bâton de maréchal

Toujours ce passé qui ne passe pas. Éric Zemmour ose proclamer que Vichy a sauvé des « Juifs français », en sacrifiant les Juifs étrangers sous l'occupation. Au temps de la préférence nationale, autrement dit.

La rafle du Vel d'Hiv, en juillet 1942, ne constitue donc qu'une fâcheuse bavure. Le régime de collaboration se serait appliqué, avec grande ferveur, à protéger nos compatriotes israéliques. À les recenser et les fichier, aussi, pour mieux faciliter la tâche des nazis. À leur coller une étoile jaune sur le revers, innocente décoration vestimentaire. À leur interdire l'accès à divers lieux publics et l'exercice de multiples professions. À organiser minutieusement les convois de trains vers l'Allemagne. À ne pas séparer les enfants des parents au jour du beau voyage...

« Mais enfin, monsieur l'Avocat général, il y avait les Boches ! » se justifiait Maurice Papon lors de son procès à Bordeaux. Certes, mais rien n'obligeait le duo Pétain-Laval à servir l'antisémitisme hitlérien avec tant de zèle. Jacques Chirac, en 1995, reconnaissait officiellement « la responsabilité de l'État français » dans les déportations. On croyait l'affaire entendue, illusion d'optique. Vingt ans plus tard, un polémiste hargneux prétend réhabiliter l'action du Maréchal envers les Juifs. L'ensemble des historiens balaye sa thèse « réductrice et fautive ». M. Zemmour, hier, a quand même trouvé un soutien de poids. Jean-Marie Le Pen l'adore : « J'ai de l'estime pour Éric, un homme intelligent [...], je sais quel courage il faut pour oser dire un certain nombre de choses. » Pardi !

le dauphiné

@ LA QUESTION DU JOUR

Selon vous, Nicolas Sarkozy a-t-il réussi son retour ?

@ LA RÉPONSE À LA QUESTION D'HIER :

Martine Aubry peut-elle gêner François Hollande ?

Oui 62% **Non 38%**

Résultats de la consultation effectuée sur le site du Dauphiné Libéré (5 485 votes).

Chaque jour, une question vous est posée dans cet espace.

Vous êtes invités à y répondre sur le site du Dauphiné Libéré :

ledauphine.com rubrique "La question du jour".

@ À VOIR, À LIRE SUR LE WEB



L'hymne de l'équipe de football de Liverpool, le dernier sujet qui fâche à Hong Kong

à voir, à lire sur le site du Dauphiné Libéré : ledauphine.com

le dauphiné libéré

L'AUTOMNE À PRIX BAS

20% DE REMISE

* Offre réservée aux nouveaux abonnés pour un règlement par prélèvement ou 1 an au comptant

ABONNEMENT 7 JOURS / 7

☐ Par prélèvement, les 6 premiers mois, votre journal à 0,72€ au lieu de 0,90€, le dimanche 1,20€ au lieu de 1,50€. Par la suite un maximum mensuel de 30,90€, pour 26 exemplaires semaine à 0,90€ et 5 dimanches à 1,50€.

☐ 1 an au comptant : 286,40€ au lieu de 358€ soit 312 exemplaires semaine et 52 dimanches.

☐ 6 mois au comptant : 179€ soit 156 exemplaires semaine et 26 dimanches.

ABONNEMENT 6 JOURS / 7

☐ Par prélèvement, les 6 premiers mois, votre journal à 0,72€ au lieu de 0,90€. Par la suite un maximum mensuel de 24,30€, pour 27 exemplaires semaine à 0,90€.

☐ 1 an au comptant : 224€ au lieu de 280€ soit 312 exemplaires semaine.

☐ 6 mois au comptant : 140€ soit 156 exemplaires.

Pour vous abonner, appeler le
N° Vert 0800 887 001
**Appel gratuit à partir d'un poste fixe

ou retourner après avoir complété le bulletin ci-dessous à :
Dauphiné Libéré, service abonnement - 38913 Veurey Cedex
 - Accompagné de votre règlement pour un règlement au comptant.
 - Accompagné du mandat SEPA et de votre RIB pour un règlement par prélèvement.

Indiquez vos coordonnées

Nom Prénom

Adresse

CP/Ville Tél.

Pour payer par prélèvement, c'est facile :
 remplissez et signez le mandat SEPA ci-dessous et n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire.

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Dauphiné Libéré à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de le Dauphiné Libéré. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA : FR9622393812 Créancier : Le Dauphiné Libéré
 Adresse : Z.I. Les Iles Cordées Code postal : 38913 Ville : Veurey Cedex Pays : France

Référence unique du mandat :

Débiteur : Votre nom :

Votre Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

IBAN : BIC : Paiement : Récurrent/Répétitif Ponctuel

A : Le :

Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Veuillez compléter tous les champs du mandat.

LE DOSSIER DU JOUR | EN ISÈRE

GRENOBLE | La séance d'hier soir n'a pas pu se poursuivre, après l'intrusion

Un conseil municipal



Le conseil municipal a commencé sous haute tension et s'est terminé par une panne de courant. Photos Le DL/Lisa MARCELJA et Év.M.

Hier soir, les salariés de Gaz Électricité de Grenoble (GEG), venus nombreux, se sont invités au conseil municipal, qui a rapidement été plongé dans le noir par une coupure de courant. Le maire, Éric Piolle, s'est vu contraint d'interrompre le conseil pour le reporter à lundi prochain. La majorité municipale s'est heurtée au mécontentement des "GEG", après avoir perdu le marché de l'éclairage public au profit de Citéos/Vinci. Les salariés ont demandé la suspension de la délibération validant ce choix.

Martin et Maryvonne Boileau, ainsi que le directeur général des services. Des noms d'oiseaux ont fusé et des verres se sont brisés. Le maire et ses adjoints ont gardé leur sang-froid. La séance a alors été suspendue pour que les présidents de groupe se réunissent.

« Tous les emplois de GEG seront préservés »

Le conseil municipal n'allait pas se poursuivre dans ces conditions. Telle a été la décision du maire, qui a reporté la séance à lundi prochain, sans la délibération "explosive" de GEG.

Il faut dire que les salariés avaient préparé leur action, après avoir envahi le conseil d'administration de GEG il y a quelques jours.

Arrivé devant la mairie, le cortège de l'intersyndicale (CFE-CGC, CGT, FO) a rapidement envahi le hall de la mairie. Une délégation a été reçue par Éric Piolle. Pendant ce temps, les salariés n'hésitaient pas à huer les élus qui rejoignaient le conseil muni-

cipal. Scandant de temps à autre "Fristot, démission !"

Ouvrant la séance du conseil, le maire a précisé qu'il différencierait l'entreprise GEG et ses salariés de l'actionnariat de cette entreprise. La municipalité n'a en effet jamais caché sa volonté de voir la Sem se muer en Régie municipale. Il a aussi rappelé les engagements pris le président de GEG, Vincent Fristot, adjoint à la transition énergétique : « Tous les emplois seront préservés. »

Il a même donné la parole aux représentants de l'intersyndicale, très remontés, dont la demande était sans appel : le report de la délibération pour relancer le dialogue compétitif. « M. le maire, vos actes sont en contradiction avec votre politique », a

lancé un syndiqué au micro.

Et ce qui a encore plus énervé les salariés, c'était bien la réponse du maire à la question orale de Jérôme Safar (PS), lui demandant de préciser la position de la Ville sur le recours déposé par des membres de l'Ades en 2012 (voir en page 3). « Je vous confirme que la Ville n'a pas déposé de mémoire de défense pour le recours et elle le fait en toute connaissance de cause. »

Une réponse qui a aussi stupéfait Matthieu Chamussy (UMP), réclamant une suspension de séance. Suspension qui a fini quelques minutes plus tard par l'interruption.

Saléra BENARBA

Retrouvez notre vidéo sur notre site Web : www.ledauphine.com

LA PHRASE

« Oui, je vous confirme que la Ville n'a pas déposé de mémoire de défense pour le recours et elle le fait en toute connaissance de cause. »

Éric Piolle, maire de Grenoble

